

# La Source et la Croix-Rouge suisse

Autor(en): **Buffat, J.-D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **84 (1975)**

Heft 3

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683366>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La Source et la Croix-Rouge suisse

«Nous sommes conscients de l'importance de cet événement qui vit nos deux Institutions prendre plus intimement contact et unir ainsi leur destinée jusqu'à ce jour. La Source tient, en une telle circonstance, à témoigner sa très grande reconnaissance à la Croix-Rouge suisse pour l'aide non seulement financière mais aussi et surtout extrêmement bienveillante qui lui a été si fidèlement accordée.

Si l'on reprend l'histoire de notre Institution qui fête cette année ses 115 ans d'existence, nous constatons que c'est déjà bien avant 1924 que des contacts avaient été pris avec notre grande Institution nationale.

En 1871, les gardes-malades de La Source se mettent au service de la Croix-Rouge suisse lors de l'internement des soldats de l'armée des Bourbakis en Suisse pour le traitement de leurs malades et blessés. (...)

Dès 1903, le Conseil fédéral s'occupe du problème d'assurer un service sanitaire qualifié et en nombre suffisant en cas de guerre. La Société Centrale suisse de la Croix-Rouge fut reconnue comme unique représentante de toutes les organisations subventionnées par la Confédération.

C'est à cette époque que La Source demanda à être affiliée à la Croix-Rouge suisse et, dans un document signé le 15 juin 1904 à Berne par le président de la Croix-Rouge, M. V. Steiger, et le secrétaire, M. le Dr W. Sahli, La Source fut admise comme membre **corporatif**.

Peu avant le déclenchement des hostilités de la première guerre mondiale, un arrêté du Conseil fédéral du 16 janvier 1914 admet la Source comme **association auxiliaire** de la Croix-Rouge. D'après cet arrêté, les infirmières de La Source ont le droit de porter sur leurs vêtements la croix rouge.

Durant la guerre, La Source met à disposition de l'armée ses infirmières et, sur 742 infirmières mobilisées, 215 étaient des infirmières diplômées de notre Ecole.

En 1920, une convention fut signée entre La

Source et la Société de la Croix-Rouge, faisant état des obligations réciproques en temps de paix et en temps de guerre. Une représentation des organismes dirigeants avait été fixée. (...)

Dans les années qui suivirent, les responsables de La Source et de la Croix-Rouge suisse eurent de nombreux contacts et décidèrent de resserrer encore les liens qui les unissaient. Une nouvelle convention fut signée à Lausanne à l'Hôtel Cecil, le 16 juin 1923 lors de l'assemblée générale annuelle de la Croix-Rouge. Cette convention était destinée à assurer des méthodes communes de formation du personnel infirmier, à placer notre Ecole sous le patronage de la Croix-Rouge suisse et enfin, et c'est ce qui fait l'importance de l'événement, il fut convenu d'ajouter à son appellation celle d'**Ecole romande de gardes-malades de la Croix-Rouge suisse**. Cinq représentants de la Croix-Rouge suisse furent admis au Conseil d'Ecole. (...)

Le Journal de La Source, dans son numéro 1 de janvier 1924, (...) porte pour la première fois, à côté de son titre d'Ecole normale évangélique de gardes-malades indépendantes, celui d'Ecole romande de gardes-malades de la Croix-Rouge suisse. Autre fait intéressant à signaler, c'est l'abandon de la croix de Malte qui était l'emblème de notre Ecole depuis sa fondation, par la croix rouge classique. Dès le numéro du 4 avril 1924, et jusqu'à ce jour, c'est la croix rouge qui est devenue notre emblème.

Pendant de nombreuses années, nos deux Institutions vécurent sur la base de la convention de 1923, mais l'on s'aperçut bientôt qu'il était nécessaire de modifier certaines clauses de cette convention.

Après de nombreux études et pourparlers, les organes dirigeants de La Source, en accord avec ceux de la Croix-Rouge, mirent au point de **nouveaux statuts de La Source**

Le 13 février 1975, pour marquer le cinquantième anniversaire de l'appellation d'«Ecole romande d'infirmières de la Croix-Rouge suisse», La Source recevait le Comité central de la Croix-Rouge suisse, présidé par le Professeur Haug.

L'année dernière, à l'occasion de la commémoration du changement de nom de cette Ecole, fondée en 1859 par M. et Mme de Gasparin et baptisée alors «Ecole normale évangélique de gardes-malades indépendantes», son président, le Dr J.-D. Buffat, déclarait:

(approuvés en 1946), annulant la convention de juin 1923 et les statuts de septembre 1923. D'après ces nouveaux statuts, cinq membres de la Croix-Rouge suisse font partie du Conseil d'administration de La Source et la Croix-Rouge a la possibilité de nommer trois de ses membres au Comité de direction. (...)

La Source vécut ainsi une trentaine d'années et développa peu à peu son Ecole, agrandit son domaine et c'est dès 1955 que des projets d'agrandissement et de modernisation de l'Ecole furent décidés. Il devint alors nécessaire de reprendre contact, soit avec la Croix-Rouge suisse, soit avec les pouvoirs publics et c'est la raison pour laquelle une nouvelle convention d'une durée de 30 ans fut signée le 23 octobre 1957 entre la Croix-Rouge suisse et La Source. La Croix-Rouge suisse participait, sur le plan financier, d'une façon importante à ces agrandissement et modernisation et elle acceptait de couvrir partiellement le déficit futur de l'exploitation de l'Ecole par un subside annuel.

En ce qui concerne les pouvoirs publics, d'autres conventions furent signées (...).

En cette année 1974 où nous fêtons le cinquantième anniversaire de l'appellation «Ecole romande d'infirmières de la Croix-Rouge suisse», nous voudrions dire encore notre très grand attachement à notre Institution nationale qui a bien voulu nous témoigner des sentiments extrêmement cordiaux et même filiaux puisque, comme le déclarait M. le Professeur A. von Albertini, le Lindenhof et La Source pouvaient être considérés comme les filles de la Croix-Rouge suisse.

En ce jour, on ne peut que se réjouir que les liens qui se sont tissés entre nos deux Institutions se soient maintenus toujours dans un esprit réciproque d'amitié et d'estime.»

Dr J.-D. Buffat